

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 92 (1941)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Affaires de la Société

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

quelques hectares de terrain d'un rendement incertain, il nous paraît plus indiqué et plus urgent de « déboiser » d'abord les prés et les champs encombrés d'arbres inutiles qui ne seraient plus même tolérés dans les peuplements forestiers. On n'aura qu'à se féliciter plus tard d'une entreprise aussi utile que productive. Quant aux défrichements de forêts aménagées, ils sont contraires aux intérêts présents et à venir de notre économie nationale.

*Wädenswil*, le 4 janvier 1941.

Dr. *Ch. Hadorn*.

---

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

---

### Avis du caissier.

Les membres de la Société forestière suisse sont priés de payer la cotisation annuelle 1941, de 12 fr., en utilisant pour cela le formulaire postal (compte de chèques VIII 11.645 Zurich) annexé à ce cahier. — Pour ceux qui ne l'auraient pas fait, cette cotisation sera perçue par remboursement.

*Zurich*, Ottikerstrasse 61.

Le caissier : *H. Fleisch*.

---

## COMMUNICATIONS.

---

### A propos d'une revision d'aménagement.

Il est toujours ingrat et d'un intérêt secondaire, pour le lecteur, de consulter un relevé sommaire de résultats d'aménagement sans avoir sous les yeux le texte et les tableaux complets. Cependant, les chiffres donnés ci-après, tirés de la revision décennale d'aménagement des forêts communales de *Montricher* en 1939, intéresseront-ils peut-être quelques forestiers. Espérons-le, car trop souvent les cahiers de revisions, une fois bien reliés et dûment sanctionnés, restent fermés; gardes, municipaux... et inspecteurs ne les consultent que trop rarement! Et pourtant, le meilleur moyen de soigner un malade est de lui tâter le pouls de temps en temps; pour la forêt, les conclusions tirées de l'inspection locale et visuelle doivent s'appuyer, se contrôler et s'étayer sur les données précises contenues dans le cahier d'aménagement.

Les forêts de *Montricher*, d'une étendue de 1031 ha, dont 245 ha sont des forêts parcourues, ont été aménagées en 1878, puis en 1900. Nous nous occuperons surtout ici des revisions de 1919, 1929 et 1939, qui ont été faites sur des bases identiques, soit donc facilement comparables, et dont les calculs d'inventaires, de contrôle d'exploitation, d'accroissement présentent les garanties d'exactitude qu'on est en droit d'exiger de ces opérations.